



CARRÉ ■ GÉOGRAPHIE

Banlieues et périphéries

Des singularités françaises
aux réalités mondiales

Hervé Vieillard-Baron

2^e ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

Collection dirigée par
Dominique Borne et Jacques Scheibling

hachette
SUPÉRIEUR

Au programme
du CAPES et de
l'Agrégation

CARRÉ ■ GÉOGRAPHIE

Banlieues et périphéries

Des singularités
françaises
aux réalités mondiales

Hervé Vieillard-Baron

2^e ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

Collection dirigée par
Dominique Borne et Jacques Scheibling

hachette
SUPÉRIEUR

Illustration de couverture : Les immeubles à terrasse de Renée Gailhoustet au centre d'Ivry, 2009, © Hervé Vieillard-Baron.

Mise en pages : D. Grosmanin, PAON

© HACHETTE LIVRE 2001, 2009, 2011, 43, quai de Grenelle 75905 Paris
Cedex 15

www.hachette-education.com

I.S.B.N. 978-2-01-181828-7

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des articles L. 122-4 et L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que « les analyses et les courtes citations » dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite ».

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris), constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

INTRODUCTION

L'urbanisation de la planète ne cesse de progresser. En 2011, elle concerne près de 55 % de la population mondiale. Gérer la croissance des villes est devenu une question aussi fondamentale que celle de l'éducation ou de l'alimentation des hommes. Les références et les « valeurs » urbaines sont présentes à la ville comme à la campagne ; elles envahissent tous les domaines de la société et toute approche géographique du monde contemporain renvoie directement ou indirectement à l'urbain. Alors que les villes se présentaient autrefois comme des ponctuations dans un vaste espace rural, elles se diffusent partout. On parle de ville éparse, d'urbanisation diffuse, de monde urbain indéfini. Dans le monde, le modèle de l'agglomération en anneaux circulaires est fortement remis en question. Selon un processus qu'Edward W. Soja qualifie de « postmoderne », la ville « patchwork » semble s'imposer : elle serait constituée d'un collage discontinu d'implantations humaines privées de centralités, mais reliées entre elles par la proximité numérique.

Même dans le contexte français, le glissement lent de la France des villes à la France urbaine pourrait conduire à une indifférenciation et à un amalgame des territoires qui ont constitué historiquement l'agglomération. Sans doute les banlieues, comme ensemble de communes en continuité de bâti avec la ou les villes-centres, ont-elles été profondément bouleversées, prises en tenaille entre des centralités qui ont tendance à se renforcer et des périphéries qui se reconfigurent avec l'étalement urbain, le développement des flux et l'accroissement des segmentations sociales et fonctionnelles. Aujourd'hui, la première couronne semble faire corps avec la cité et, pourtant, elle continue en France à être considérée à part, comme si elle représentait une entité spatiale spécifique, comme si elle témoignait d'une culture et d'une respiration particulières. Il est vrai que la pérennité des frontières communales et les données culturelles valorisent à l'excès la place des banlieues françaises, quitte à fausser le regard qui est porté sur les zones urbaines périphériques de nombreuses villes étrangères qui ne sont pas qualifiées de « banlieues », à proprement parler, mais qui pourraient l'être par comparaison avec l'Hexagone.

Dans cet ouvrage, on s'attachera aux banlieues françaises en général, et pas uniquement aux quartiers sensibles et aux marges qui ne représentent qu'un cinquième de leur population et qui cristallisent les difficultés de la société, au point de focaliser l'attention de l'opinion, des chercheurs et des hommes politiques, au point de confondre la question urbaine avec la question sociale. Sans entrer dans les détails, on s'interrogera aussi sur les périphéries urbaines, au sens le plus large, pour mieux comprendre les dynamiques qui organisent les systèmes urbains et pour étayer les comparaisons internationales. Il va de soi que l'étalement urbain, facilité par la croissance des mobilités, le souci de la consommation et les jeux spécifiques de « l'entre-soi » est aujourd'hui une donnée incontournable pour expliquer les localisations résidentielles et rendre compte de l'espace vécu. Compte tenu de la segmentation accrue du marché de l'em-

ploi, la pérennisation d'une catégorie sociale très défavorisée dans les interstices urbains ou dans des secteurs très disqualifiés ne peut également être passée sous silence.

Historiquement, la banlieue française est née de la nécessité d'accueillir des populations nouvelles dans les agglomérations françaises. Elle s'est construite dans le temps et dans la diversité. À la fin du XVIII^e et au début XIX^e siècle, c'est l'histoire d'une banlieue résidentielle, maraîchère et pavillonnaire ; c'est ensuite celle d'une banlieue ouvrière hébergeant des ateliers ou de grandes manufactures, et abritant plus loin des « mal lotis ». Après la Seconde Guerre mondiale, c'est l'histoire des grands ensembles auxquels répondent bientôt les villes nouvelles et les nouveaux lotissements en périphérie plus lointaine.

On le voit nettement : la diversité même des paysages, des structures démographiques, des situations économiques conduit à parler plus souvent « des banlieues » que de « la banlieue », cette dernière renvoyant tantôt à la couronne dense la plus proche de la ville centrale, tantôt au territoire symbolique de l'exclusion et de la marginalité sociale.

Précisément, pour construire un objet scientifique à propos des banlieues, le chercheur doit poser des cadres théoriques, s'interroger sur les étapes et les formes de la croissance urbaine et comparer l'état de la société urbaine et les tensions qui s'y exercent non seulement dans les diverses régions de France, mais aussi dans les agglomérations d'Europe et des autres continents. Il doit s'interroger aussi sur la façon dont les politiques et les médias ont construit l'objet « banlieue », et sur la manière dont ils l'ont diffusé à travers des catégories empruntées le plus souvent à la sociologie, celles de la marginalisation, de l'exclusion, de la désaffiliation ou de l'incivilité, par exemple.

D'une manière générale, cet intérêt porté aux banlieues depuis une trentaine d'années souligne le passage d'une vision quantitative fondée sur la croissance rapide des agglomérations à une approche plus qualitative déterminée par la recherche du mieux-être. Dans les années 1960, les schémas directeurs concernant l'aménagement des grandes villes françaises mettaient l'accent sur les liaisons, la circulation et les équipements en se fondant sur une logique de moyens légitimée par un fort développement économique et un taux de croissance démographique élevé. Depuis les années 1990-2000, les schémas ont davantage insisté sur la cohérence, la complémentarité, la solidarité et la protection des territoires, tout en gardant l'objectif de maîtrise de l'aménagement. Plutôt que d'augmenter à l'infini le nombre des équipements, il s'agit de reconquérir l'agglomération urbaine, éventuellement de la renouveler sur elle-même, et de contrôler la croissance périurbaine en manifestant une attention particulière à l'environnement, c'est-à-dire aux équilibres écologiques fondamentaux, à ce que l'on dénomme, de manière un peu pompeuse, « la durabilité des territoires ». Et dans le cadre de cette reconquête, les banlieues sensibles se situent en première ligne dans l'ordre des priorités parce qu'elles ont été longtemps délaissées et parce qu'elles sont l'objet d'un surinvestissement médiatique.

Il faut dire aussi que le brouillage des repères résulte du fait que le discours commun tenu sur les banlieues françaises concerne un espace qui va bien au-delà du territoire qu'il est censé recouvrir. Sans explication, il permet de passer du particulier au général, de l'anecdote à l'appréciation globale, de la cage d'escalier à l'agglomération tout

entière, de l'individu isolé dans la ville à la multitude de ceux qui sont exclus de la dynamique urbaine par le jeu des forces économiques et sociales. Discours à l'emporte-pièce qui met en lumière l'échec inévitable de toute idéologie abstraite et de toute sensibilité dénonciatrice plaquée sans discernement sur le territoire et ses habitants. La banlieue est devenue un prétexte pour parler d'autre chose. À bien des égards, elle ne semble qu'une coquille médiatiquement exploitable pour rendre compte des errances de l'urbanisme et du malaise qui touche l'ensemble de la société.

Cependant, il est vrai qu'à propos de plusieurs zones dites « sensibles », l'alerte s'impose aujourd'hui, comme s'il y avait une sorte de gradient d'urbanité qui irait décroissant du centre valorisé vers l'infra-urbain périphérique. Mais l'insistance sur la situation périphérique des secteurs les plus problématiques peut éveiller les soupçons : n'y aurait-il pas quelque bénéfice à mettre en scène et à dramatiser ce qui est loin de nous ? Ce faisant, le risque est grand de faire de la banlieue l'envers de la société établie, c'est-à-dire une sorte de contre-société urbaine avec ses estropiés de l'intégration et ses miséreux de tout bord, tous ces « autres » qui ne se projettent plus vers l'avenir et qui prennent le visage du sauvage ou de l'étrange : sans domicile, immigrés récents, gens du voyage, figures ancestrales du bouc-émissaire qu'on charge des péchés de l'urbanisation outrancière, du chômage grandissant, de l'insécurité et qu'on met au ban de la ville, comme on rejetait jadis le bouc au désert... En somme, considéré comme « fait social total » plutôt que comme objet spatial, la banlieue véhiculerait aujourd'hui tous les stéréotypes de l'exclusion et ferait naître un sentiment d'humiliation chez ceux qui n'ont pas les moyens d'en sortir.

En dépit de la profusion des déclarations d'intention sur le sujet, l'interrogation sur ce thème en géographie urbaine pourrait avoir quelque chose d'anachronique. N'est-il pas absurde de considérer la banlieue en tant que telle, alors qu'elle ne saurait exister sans le centre et qu'elle en est étroitement dépendante ? Mais à l'analyse, cette interdépendance ne correspond ni à une parité, ni à une égalité. Si elles sont indissociables, les notions de « ville-centre » et de « banlieue », et plus globalement de « centre » et de « périphérie » ne sont pas identiques ; et c'est le caractère spécifique de chacune des parties qui légitime l'intérêt qu'on est conduit à leur porter.

On pourrait avancer aussi que les localisations ont un rôle secondaire compte tenu de la multiplication des réseaux engendrés par le développement du numérique et des instruments télématiques. On pourrait arguer également du fait que le territoire urbain et la société urbaine ne se fractionnent pas, mais se complexifient sous l'effet d'un double processus de diversification des groupes et d'autonomisation des individus. La division « ville-centre/couronnes de banlieue » paraîtrait en ce sens tout à fait obsolète. À l'instar de ce dernier couple, les binômes classiques de l'analyse géographique, « ville-campagne », « résidence-emploi », « sédentarité-mobilité », « activité productive-activité non productive » par exemple, paraissent avoir perdu de leur pertinence, et avec eux, toute approche centrée spécifiquement sur la banlieue. Dans ces conditions, l'analyse de la ville au sens large pourrait se réduire soit à l'approche globale d'un univers urbain quasi informe parce qu'omniprésent, soit à la lecture microlocale de territoires urbains mettant en évidence les éléments qui concourent à la fragmentation : par

exemple, l'hétérogénéité morphologique de l'habitat, la discontinuité des tissus ou l'assignation spatiale de la fraction la plus déshéritée de la population.

En fait, il s'agit ici de remettre à leur juste place les standards d'analyse de la ville classique qui ont fini par être considérés, au moins dans le cadre français, comme des normes par les aménageurs et les gestionnaires, notamment le principe d'une centralité dominante associée à des formes d'élargissements concentriques, principe qui fonde l'image encore très ancrée du « village urbain » ou de la ville-centre dotée d'une ceinture mi-urbaine, mi-rurale, mais qui ne correspond plus aux pratiques urbaines, ni aux orientations de l'urbanisation.

Enfin, on ne cesse de l'observer : dès lors qu'on travaille sur la banlieue, la première difficulté est de savoir exactement de quoi on parle. Dissserter sur les banlieues en général est facile, en délimiter précisément les contours n'est pas simple, d'autant qu'en France, à la différence de la plupart des autres pays du monde, la banlieue n'est jamais, en elle-même, une catégorie statistique, ni une entité administrative. Avec la banlieue, ce sont les catégories françaises de description du territoire et de la société qui sont en question et, plus généralement, les modes de conceptualisation relatifs au monde urbain.

Précisément, dans une première partie, après avoir étudié l'étymologie, puis l'histoire du mot « banlieue », nous nous en tiendrons à la définition proposée en France par l'Insee (Institut de la statistique et des études économiques) à partir des notions « d'unité urbaine » et « d'agglomération multicommunale ». La banlieue est ainsi définie par soustraction : c'est l'agglomération moins la commune centre, ou les communes centres. Autrement dit, ce sont la matérialité des bâtiments, leur continuité et leur resserrement spatial qui font l'agglomération – au-delà du seuil quantitatif de 2 000 habitants groupés –, et la banlieue se rapporte à l'espace construit qui entoure la ville-centre, cette dernière étant considérée dans le cadre de ses limites administratives. Au-delà de cette approche traditionnelle, nous montrerons l'intérêt des nouvelles catégories spatiales qui mettent en avant l'attractivité de l'emploi par la fréquence accrue des navettes « domicile-travail ».

Ensuite, dans le cadre d'une approche épistémologique, mais sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons choisi de faire ressortir les prises de position et l'intérêt inégal des géographes relatifs aux questions urbaines et aux périphéries des grandes agglomérations dès la fin du XVIII^e siècle. Nous soulignerons la diversité de leurs analyses et l'influence que certains d'entre eux ont pu avoir sur les décisions politiques en matière d'aménagement.

Dans une deuxième partie, nous montrerons comment le paysage des banlieues s'est formé à partir du développement du maraîchage et de l'industrialisation de la France en distinguant, pour simplifier, trois grandes phases, celle du lotissement, celle des grands ensembles et enfin celle du retour à la maison individuelle dans le cadre d'une extension périurbaine plus ou moins diffuse. Les exemples porteront plus spécialement sur l'agglomération parisienne qui présente un caractère fondateur par sa précocité et l'ancienneté de la problématique de la dépendance territoriale qu'elle a fait surgir. Sa taille et son attractivité lui ont, en effet, donné une position unique en France.

La troisième partie sera consacrée à la crise des quartiers et aux différents modes de traitement des périphéries. Aujourd'hui, il va de soi que l'on n'intervient pas de manière

générale sur « les banlieues » ; il s'agit plutôt d'intervenir sur des secteurs dits « sensibles », au risque de générer des effets pervers redoutables. Un regard sur ces quartiers, étayé par de nombreuses études de terrain, permettra de mettre en évidence leur diversité et l'importance des contextes géographiques, historiques, économiques et sociaux dans leur disqualification. En ce sens, la « politique de la ville », dont l'objet est précisément de requalifier les quartiers ou, tout au moins, d'atténuer les effets de la crise sur les secteurs sensibles, mérite d'être interrogée.

Enfin, dans une quatrième partie, les comparaisons internationales seront mises à profit, en insistant sur les limites qu'imposent le choix des catégories et les traductions en langue étrangère. Les notions de banlieue, d'unité urbaine et d'espace urbain, telles qu'elles ont été construites en France, sont loin d'être systématiquement exportables. Cependant, face à l'explosion urbaine qui concerne désormais toute la planète, le rapprochement des modes d'urbanisation et la comparaison des types d'organisation sociale des couronnes périphériques des grandes métropoles mondiales devraient permettre d'ouvrir des horizons nouveaux.

Au-delà des expressions sociales et politiques propres à chaque État, l'idée parfois avancée d'une ville planétaire n'implique-t-elle pas l'intégration d'une périphérie planétaire au cœur d'un système-monde en pleine transformation ?



VILLE ET BANLIEUE : DES ORIGINES AUX MOTS

Depuis un siècle, on a l'habitude de définir la banlieue comme le territoire urbanisé qui entoure la ville. Cette approche renvoie immédiatement aux définitions de la campagne, de la ville et de sa périphérie, qui sont elles-mêmes loin d'être évidentes. Le risque est évidemment de confondre sous une même terminologie des objets urbains de taille et de fonction différentes à des époques trop distantes.

Si la ville dépend en France d'un seuil de population agglomérée fixé à 2 000 habitants depuis 1846, le territoire réellement urbanisé est plus difficile à définir ; il fait appel au principe de continuité de l'habitat ; il renvoie à l'histoire de l'agglomération, à sa forme, à son tissu urbain, aux bâtiments qui la composent et aux modalités de sa croissance.

Au Moyen Âge, la banlieue est définie juridiquement comme la couronne d'une lieue de large sur laquelle s'exerce le « ban », c'est-à-dire l'autorité du seigneur ou des bourgeois qui dirigent la ville. Si le couple « protection-assujettissement » marque la banlieue à cette époque, il rend compte aussi des complémentarités obligatoires qui se développent entre la ville et la campagne. Il s'exprime aujourd'hui sous la forme de la dépendance aux activités du centre.

Les travaux des géographes contemporains concernant l'espace urbain restent étroitement soumis aux informations statistiques proposées par l'Insee. La mesure de l'urbanisation qui s'appuie sur deux nomenclatures régulièrement mises à jour correspond à deux approches distinctes : celle des unités urbaines qui se réfère à la continuité du bâti et celle des aires urbaines qui prend en compte les migrations domicile-travail. Ces catégories ne cessent d'évoluer avec la transformation des modes de vie, notamment avec l'attrait des citadins pour la maison individuelle dans le cadre d'un large domaine périurbain. Précisément, avec le nouveau zonage en aire urbaine* instauré en 1996, on est passé de la représentation d'une agglomération repérée par son contenu morphologique et démographique à l'image d'une agglomération attractive en matière d'emplois.*

AUX SOURCES DE LA BANLIEUE FRANÇAISE

Le lexique relatif à la banlieue et aux périphéries est paradoxal : pauvre si l'on s'en tient aux apparences, d'une extrême richesse quand on remonte aux racines de l'histoire urbaine. De fait, le mot « banlieue » ne suscite que très modérément l'imagination des lexicographes contemporains, mais il est chargé de significations multiples pour tous

Note : les mots définis dans le glossaire (pp. 283-295) sont suivis d'un astérisque à leur première occurrence dans le texte.

ceux qui se réfèrent aux travaux des archéologues et des historiens spécialisés dans la période gallo-romaine et dans l'histoire médiévale. Autrement dit, entre l'érudition pure et la banalité des définitions communes, il n'y a guère de place pour une présentation dynamique et facilement accessible de la banlieue. Plus encore que les géographes et les sociologues, ce sont les romanciers et les poètes, tels Victor Hugo, Alphonse Daudet, Émile Zola, Émile Verhaeren, Jules Romains, Céline, et de manière plus contemporaine, Jacques Prévert, François Maspero, Thierry Jonquet ou Didier Daeninck qui se sont le plus largement exprimés sur le sujet.

Pour ouvrir des perspectives sur l'origine du territoire urbain et sur les systèmes de dépendances qu'il génère, nous avons fait le choix de rendre compte ici de quelques recherches érudites sur les dénominations anciennes de la ville et de ses périphéries, au risque de paraître confus – d'autant plus que la signification du mot « banlieue » est incertaine jusqu'au XIX^e siècle, et que la chronologie met en exergue une succession de périodes de croissance urbaine et de replis qui influent sur l'usage du terme. Une série de difficultés apparaissent d'emblée : d'abord la définition de la ville et de ses limites varie dans le temps et dans l'espace, ensuite la perception de son environnement et de ses frontières dépend largement du contexte historique et géographique dans lequel elle s'inscrit. Enfin, l'image de la centralité apparaît très floue pendant une longue période. Or, sans cette image, il n'y a pas de représentation possible des auréoles concentriques susceptibles de rendre compte de l'extension urbaine.

Les territoires urbains et suburbains à l'époque gallo-romaine

Un regard rétrospectif montre que la dénomination de l'environnement immédiat de la ville procède généralement de l'appellation donnée à la « ville » elle-même. Si l'on remonte à la période gallo-romaine, on constate que les mots pour désigner les agglomérations humaines sont multiples : on trouve non seulement les termes de *villa*, *civitas* et *urbs* qui continuent aujourd'hui leur destinée à travers les notions de ville, de cité et d'urbanité, mais aussi les vocables de *vicus*, de *castrum*, de *burgus* ou d'*oppidum*. Les dénominations sont variées et souvent interchangeables. Ainsi, le mot employé ne rend pas toujours compte de la personnalité du lieu. Le mot *villa*, par exemple, désigne tantôt la ville issue d'un grand établissement rural, tantôt la ferme groupant, autour d'une maison de maître, un ensemble de bâtiments servant à l'exploitation agricole et au logement de ses ouvriers.

À l'époque gallo-romaine, la *villa* (à laquelle se rattachent les mots *vicus* et *viculus*) correspondait ordinairement à une ferme, c'est-à-dire à un petit groupe de constructions et à des hommes rassemblés dans le but de produire. On distinguait autour du *vicus* une zone* environnante qui était nommée *pagus*, mot issu de la racine *pag* qui rappelle la borne fichée en terre pour délimiter le territoire. Le terme ne subsiste aujourd'hui que dans les dérivés de *paganus* : par exemple dans les mots de « pays » et de « paysan ». Les spécialistes d'archéologie gallo-romaine soulignent l'existence d'inscriptions du type *fines vici* qui incitent à croire que chaque agglomération avait ses limites (*fines*) marquées de bornes, de la même manière que les domaines agricoles.

Dans la *Guerre des Gaules*, les historiens ont constaté que Jules César utilisait indifféremment *urbs* et *oppidum* pour qualifier Alésia, Gergovie, Bibracte ou Besançon. L'*oppidum* se présente en général comme un ensemble vaste limité par des fossés ou par des remparts ; il comprend une partie habitée et une partie destinée à la culture qui est souvent entourée de forêts résiduelles. Il intègre en quelque sorte la ville et sa périphérie, celle-ci étant dénommée parfois *territorium* (le « territoire » de la ville). Au-delà, se situe le « plat pays ». Chez d'autres auteurs plus tardifs, l'*urbs* se trouve tantôt réduite à la surface bâtie, tantôt élargie à l'ensemble constitué par la ville et sa périphérie immédiate. Aux v^e et vi^e siècles, selon les textes de Fortunat et de Grégoire de Tours cités par Anne Lombard-Jourdan en 1972, l'*oppidum* recouvrait à Paris un espace d'un rayon de trois milles romains autour de la cité, c'est-à-dire 4440 m environ. Plusieurs termes sont employés pour désigner les limites de cet espace : *terminum civitatis*, *terminum urbis*, *fines civitatis*, *constitutum terminum*.

Mais les mots *urbs* et *civitas* tendent bientôt à remplacer les termes « d'*oppidum* » et de « villa » pour rendre compte de la ville. Le mot *civitas* qui désignait pour César « le territoire occupé par une peuplade » prend à partir du vi^e siècle la double signification de « ville épiscopale » et de « diocèse », exactement comme le mot *urbs* à cette époque. Seule la *civitas* (« cité » en français, *citta* en italien, *ciudad* en espagnol) passera directement dans la langue romane pour désigner les villes de première importance, tandis que le terme d'« *urbs* » ne se retrouvera plus que dans ses dérivés : *urbanus*, *suburbanus*, ou *suburbium*. Les quelques textes mérovingiens, puis carolingiens qui sont connus sur le sujet montrent une imprécision telle dans l'emploi des termes que, seule, la référence au contexte permet d'en comprendre la signification (Anne Lombard-Jourdan, 1972).

De manière significative, on constate que les pays latins utilisent plutôt les appellations formées à partir de la racine *villa*, rappelant ainsi les origines rurales de nombreuses villes de l'arrière-pays méditerranéen. En revanche, les pays anglo-saxons ont plutôt tendance à se référer à l'*urbs* qui renvoie d'abord à la cité administrative et marchande.

Les confusions liées au déclin des villes au haut Moyen Âge

Progressivement, dans le contexte d'insécurité lié à la multiplication des invasions à partir de la chute de l'Empire romain (476), les villes s'affaiblissent et la notion de territoire urbain redevient confuse. Les monastères se développent en ordre dispersé et les habitants cherchent refuge dans de petites unités. Mais le souvenir des grandes villes ne s'est pas éteint grâce au maintien de plusieurs appellations les concernant directement.

L'affaiblissement de l'image de la ville tient aussi au fait que beaucoup d'agglomérations n'étaient pas entourées de remparts à cette époque. À ce propos, il convient de lever un certain nombre de contresens. Contrairement à ce que l'on croit souvent, l'enceinte ne constitue une limite ni du point de vue religieux, ni du point de vue administratif, et encore moins du point de vue économique. D'abord, elle est rare en Gaule, puisque dix-huit villes seulement en bénéficient avant l'année 250 (C. Goudineau, 1980). Selon toute vraisemblance, elle est un privilège accordé par l'empereur, comme on l'observe à Autun, Trèves ou Toulouse au cours des ii^e et iii^e siècles. Quoi qu'il en

soit, dans un Empire qui procure la paix et la sécurité, on voit mal pourquoi on multiplierait ce type de défenses passives, longues et difficiles à construire. La formule la plus courante est donc celle de la ville ouverte.

Ainsi, la véritable frontière ne correspond pas à la coupure matérielle du rempart ; elle se fait beaucoup plus subtile et varie dans l'espace et dans le temps. En règle générale, elle sépare le territoire travaillé par la main de l'homme de l'espace inculte. Au haut Moyen Âge, elle délimite des espaces qui subissent plusieurs sortes de dépendance : la dépendance vis-à-vis des autorités urbaines, vis-à-vis du comte ou des monastères quand ils ne sont pas directement reliés à la ville. De plus, il existe souvent un espace intermédiaire entre le territoire « suburbain » et la ville bâtie, c'est l'espace des nécropoles et des tombeaux, comme si l'univers des morts se devait d'encercler le monde des vivants. Par conséquent, pour le paysan qui se rend au marché, la ville ne s'atteint à cette époque qu'après la traversée des terres cultivées qui servent à l'alimentation des citadins et le franchissement du monde des morts qu'incarnent les cimetières en bordure des constructions. Dans le cas des villes ouvertes, comme Reims, l'implantation des nécropoles suffit à indiquer les limites du territoire bâti. Ces ceintures de monuments funéraires, situés dans ce qu'on dénommait tantôt le *territorium* de la ville centrale, tantôt le *suburbium* (ou les *suburbana loca*, qu'on pourrait traduire par « faubourgs* »), seront utilisées ultérieurement pour l'implantation des basiliques et des monastères. Par exemple, la basilique de Saint-Denis, la future nécropole royale, est classée par Grégoire de Tours dans le *territorium* de Paris malgré l'éloignement. La limite n'est pas matérialisée par une enceinte ; elle est juridiquement formalisée ou, parfois, simplement reconnue par l'usage.

■ **Une banlieue précocement liée à la ville.** L'existence d'une couronne « suburbaine » (du mot *suburbium*) est perçue notamment quand les évêques font raccompagner les indésirables au-delà de ses frontières. Il est clair que, si ces individus sont exclus, leur exclusion n'existe pas en soi ; elle résulte d'une procédure ritualisée qui met en jeu un individu excluant, une personne exclue et deux territoires, l'un protégé, l'autre à la marge de toute protection. On voit ainsi que le lieu du bannissement n'est pas la ceinture périphérique, mais qu'il se situe au-delà des limites de l'espace qui est sous la dépendance de la ville. Nos contemporains commettent ainsi un contresens lorsqu'ils assimilent la banlieue au lieu des bannis ; la banlieue de cette époque est au contraire un territoire protégé par les autorités urbaines puisqu'elle est soumise aux règles féodales, et d'abord à la fiscalité urbaine. La mémoire de la couronne suburbaine a pu se conserver par l'intermédiaire des circonscriptions ecclésiastiques qui s'y trouvaient localisées. Celles-ci prennent parfois le nom de la distance qui sépare de la ville leur limite extérieure. Par exemple, Michel Fixot précise qu'on a relevé une *quinta* autour d'Angers, une *sexta* autour de Besançon, une *septena* autour de Bourges (*Histoire de la France urbaine*, tome 1, 1980). Ces distances déterminées à partir de l'enceinte réelle ou symbolique de la ville semblent avoir eu une valeur juridique.

Des nécessités économiques imposent aussi le rattachement de la banlieue à la ville. À partir du haut Moyen Âge, la cité dont le sol est insuffisamment productif ne peut se concevoir sans son territoire environnant qui lui assure non seulement une couronne

défensive, mais aussi des possibilités d'approvisionnement. La législation urbaine va donc s'efforcer d'organiser les échanges indispensables entre la ville et la campagne voisine. La complémentarité des deux territoires conduit à des liens juridiquement reconnus.

La question de la localisation des villages ou des bourgs situés hors de l'enceinte de la ville, mais directement sous la dépendance des autorités urbaines se pose très tôt. Les termes de *castellum* et *castrum* peuvent servir à les désigner ; avant d'acquérir leur signification de forteresse à partir du XI^e siècle, ils sont de simples équivalents de *locus*, au sens de « village ». Quant au mot *burgus*, d'origine germanique, il renvoie au début à un groupe d'habitations extérieur à l'enceinte de la ville, du château ou du monastère. Dans le langage militaire, *burgus* en vient à désigner un ensemble serré de constructions légères à usage d'habitation situé en marge de la frontière ou du camp militaire. Ce n'est qu'au X^e siècle, toujours selon Anne Lombard-Jourdan, que *burgus*, le futur « bourg » du faubourg, deviendrait synonyme de *suburbium*.

L'habitat suburbain mentionné dans de nombreux textes correspond soit aux formes de dispersion qui existaient dans l'Antiquité, soit à des ateliers d'artisans susceptibles de créer des nuisances à l'intérieur de la ville, comme les ateliers de foulons ou de teinturiers, ou à des noyaux nouvellement habités qui seront désignés sous le terme de *burgus* à l'époque carolingienne. On cite ainsi l'existence d'un *burgus* repéré en 858 entre la Saône et le Rhône, à l'extérieur de la ville de Lyon. Ces petits agglomérats de constructions devaient ressembler à des villages ruraux puisqu'on les dénomme également *vicus*.

Au bout du compte, l'enchevêtrement des pouvoirs et des territoires dépendants conduit à douter de la représentation de la linéarité des limites à l'époque. Si l'on met à part la matérialité de l'enceinte fortifiée, les territoires périphériques situés à l'extérieur de la ville ne semblent pas avoir de limites clairement perçues, d'autant plus que l'atomisation des fiefs au Moyen Âge ne donne guère de contenu à la notion de frontière. La notion de « marche », au sens de zone frontalière large à partir de laquelle les systèmes d'autorité et de dépendance se modifient, paraît plus pertinente.

■ **Une perception hésitante de la centralité.** L'accroissement de la cité ne s'effectuait pas par auréoles concentriques jusqu'au X^e siècle, mais en noyaux qui s'ajoutaient les uns aux autres pour constituer une sorte de milieu suburbain polynucléaire. La représentation du caractère rural ou urbain de ce milieu, et sa relation à une quelconque centralité ne sont pas claires. En plus de la notion de limite, le centre implique les notions de circonférence et d'équidistance qui ne sont pas évidentes à l'époque. Or, celles-ci seulement peuvent introduire à la conception d'une couronne environnante nettement délimitée et susceptible d'être mesurée.

En pratique, les représentations de la centralité varieront fortement au cours du Moyen Âge. Au XII^e siècle, à Tournai, le centre géographique de l'ancienne ville romaine ne correspondait pas à ce qu'on dénommait « l'ombilic de la cité » ; ce dernier était en fait un lieu de réunion fixé hors de l'enceinte. À Trèves, les habitants considéraient que la porte méridionale de la vieille ville romaine était située au centre de cité, alors qu'elle en était à la marge, peut-être parce que le grand marché de la ville s'y tenait à proximité. À Paris même, ce n'était pas l'Île de la Cité qui était considérée comme le centre, mais l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, au croisement des grandes voies est-ouest et

nord-sud, et au débouché du pont romain sur la Seine. C'est le carrefour actif qui remplit la fonction de centralité, c'est déjà le lieu dominant des interactions si l'on peut dire ; ce n'est ni le centre historique, ni le centre géographique. De plus, on constate que toutes les villes n'ont pas de limites circulaires, ni de centre unique bien repéré. En Bretagne par exemple, Vitré se développe au XII^e siècle autour de cinq noyaux différents.

On observe aussi que la perception de la centralité se précise avec le renforcement du pouvoir central, c'est-à-dire dans une interaction forte du politique et du spatial. Dans bien des cas, c'est la formation des États modernes autour d'un modèle étatique attribuant au centre l'essentiel des pouvoirs de commandement qui conduira à fixer des limites spatiales précises aux périphéries.

■ **De la coutume à une nouvelle définition juridique.** Si l'on suit les spécialistes, le XII^e siècle marquerait une rupture importante dans la constitution des agglomérations humaines. C'est à partir de cette époque en effet que le phénomène urbain prend toute son ampleur. Les anciennes cités héritées de l'Antiquité ne sont plus les seules à mériter le nom de ville. Des centres urbains nouveaux voient le jour, notamment autour ou à côté d'un château. Mais l'organisation urbaine reste encore lacunaire. Le semis des villes se présente moins comme un ensemble cohérent que comme une juxtaposition de seigneuries fortement ruralisées et dotées de petits noyaux urbains. Les enceintes qui se construisent un peu partout, à Saint-Omer, à Arras ou à Tournai par exemple, permettent à la ville de prendre conscience d'elle-même et d'acquérir une structure interne plus urbaine avec des points de repères emblématiques. Mais ces enceintes sont souvent très légères, constituées parfois de simples palissades de planches, ou d'un retranchement modeste surmonté de quelques pierres. À cette époque encore, la spécificité d'une ville tient moins à sa topographie et à la matérialité du rempart qu'aux institutions qui la régissent et aux modes de vie de ses habitants.

■ **Ville, banlieue, aperçus terminologiques.** Le terme de ville, issu comme on l'a vu du latin *villa*, va progressivement s'imposer dans les régions de langue d'oc, alors que les régions orientales aux vieux parlers germaniques, comme l'Alsace, adopteront celui de *Stadt*. Les définitions du mot banlieue sont alors étroitement liées à l'approche institutionnelle de la ville au Moyen Âge. Elles puisent aux origines de la langue et à ses deux sources principales, gallo-romaine et germanique. Le mot, apparu sous la forme *bannileuga* (ou *banleuca*) est formé en effet de la racine germanique *bann* – qui se rapporte aussi bien à la proclamation publique qu'à l'exclusion – et du suffixe latin *leuga* (la lieue) usité dès l'époque gallo-romaine. Le terme de « lieue » possède une signification particulièrement fluctuante puisqu'il sert à désigner trois éléments que nous distinguons clairement aujourd'hui : une distance variable d'un pays à l'autre, une surface circulaire qui serait d'une lieue de rayon, et enfin le temps mis à parcourir à pied la distance d'une lieue, c'est-à-dire approximativement une heure. La valeur de la lieue est variable dans le temps et dans l'espace.

Elle change d'un pays à un autre et d'une époque à l'autre : elle passe de 2 200 m environ pour la lieue celte (dite aussi lieue gauloise), à 7 400 m pour la lieue d'Empire, dans le domaine germanique. La lieue commune, dite lieue française, qui est la plus uti-